

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2023

Document mis en ligne le 07 octobre 2023 sur le site internet de la Ville

23-09-185

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 22 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt neuf septembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué, Valérie VOGIN, Conseillère municipale déléguée

Absents :

Christophe DARDENNE, Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Laurent KERMABON pouvoir à Julie DUMONT, Michel GALAND pouvoir à Régis GRELOT, Sabine AGGOUN pouvoir à Laurence ROUEDE, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Emmanuelle MERIT

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

CULTURE URBAINE

A CIEL OUVERT - PARCOURS D'ŒUVRES DANS LA VILLE - APPEL AUX MURS 2023

Vu le code général des collectivités Territoriales,

Considérant que depuis 2021, la commune de Libourne a souhaité développer un parcours d'œuvres d'arts dans la Ville intitulé « à ciel ouvert »,

Considérant que ce parcours s'inscrit en complémentarité avec Fest'Arts, festival international des arts de la rue, dans une démarche de soutien aux explorations artistiques dans l'espace public et de reconnaissance des cultures urbaines et des artistes plasticiens,

Considérant qu'après les premières œuvres proposées aux regards des Libournais et touristes, la Ville souhaite développer largement son projet et permettre aux futures réalisations d'irriguer l'ensemble de son territoire en lançant, sur la période du 1^{er} octobre 2023 au 30 novembre 2023, un « Appel aux murs » à l'attention des propriétaires désireux d'accueillir une œuvre artistique,

Considérant que ces œuvres réalisées, sous forme de carte blanche aux artistes retenus viseront à interpeller, à poétiser et à marquer la rue de manière artistique,

Considérant que ces œuvres susciteront l'intérêt des passants, de
ment des visiteurs de la Ville en donnant un signal fort de la
en dialogue dans son contexte urbain et naturel ;

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 033-213302433-20230929-DELIB23_09_185-DE

Considérant qu'il est ainsi proposé la mise en place d'un comité de sélection de façades prési-
dé par M. Le Maire afin de permettre l'étude et la validation des candidatures en fonction no-
tamment de la visibilité et de la surface des murs proposés, de leur positionnement dans la Ville,
des possibilités techniques pour l'intervention de l'artiste et des autorisations nécessaires à la
réalisation de l'œuvre,

Considérant que les propriétaires des murs retenus se verront proposer une convention afin de
contractualiser leur engagement et celui de la Ville,

Considérant la nécessité de formaliser l'ensemble de ces éléments dans un règlement d'inter-
vention de cet « appel aux murs – A ciel ouvert - 2023 »

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**32** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à permettre de lancer l'appel aux murs «A ciel ouvert » sur la période du 1^{er} oc-
tobre 2023 au 30 novembre 2023

- à valider le règlement d'intervention de cet appel aux murs

- à permettre aux propriétaires de la commune désireux d'accueillir une œuvre
artistique de soumettre leur candidature en déposant les éléments par l'intermédiaire notam-
ment de la plateforme jeparticipe.libourne.fr

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 06.10.2023
et de la publication, le 07.10.2023
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne